RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

ÉTAPE MAJEUR DU CIRCUIT NATIONAL EDF AQUA CHALLENGE

Dimanche 31 août 2025

Quatrième édition

SOMMAIRE

RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION SPORTIVE

« TOULON SWIM RACE »

1. INTRODUCTION **3**

2. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES 4

A. Les tarifs et épreuves 4

B. Les équipements des compétiteurs 8

C. Les inscriptions 9

D. Respect des autres 10

E. Assurance 11

F. Le droit à l'image et consentement RGPD 11

3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES 12

A. Retrait des bonnets et bracelets 12

B. Chronométrage 13

C. Départ et arrivée de course 13

D. Classement et remise des prix 15

E. Programme 16

4. DISPOSITIONS LIÉES AU SITE 17

A. Protection de l'environnement 17

B. Données météorologiques 18

5. ANNULATION ET REPORT 18

1. INTRODUCTION

La lecture attentive du présent règlement est obligatoire.

La Toulon Swim Race est un événement de nage en eau libre organisé par l'**ASPTT Toulon Natation**, en collaboration avec la **ville de Toulon**, avec le soutien de la **Métropole Toulon-Provence-Méditerranée**, du **département du Var** et de la **Région SUD**.

Cette manifestation sportive, accessible à tous, propose **8 distances différentes** dans un cadre exceptionnel : la Rade de Toulon. Que vous soyez nageur débutant, amateur ou confirmé, vous pouvez participer à une ou plusieurs épreuves selon votre niveau et vos envies.
L'objectif de l'événement est de rassembler un large public autour d'une compétition à la fois sportive et conviviale.

Les épreuves sont **ouvertes à tous**, licenciés ou non.
Conditions de participation :

- Les **nageurs licenciés** à la **FFN**, **FINA** ou **FFHandi Natation** (licence 2024-2025 en cours de validité) devront **présenter leur licence**, qui remplace le certificat médical.
- Les **non licenciés** devront obligatoirement fournir un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition**, afin de créer une **licence Eau Libre FFN**, valable un an.

⚠️ **Ces obligations ne s'appliquent pas** aux épreuves suivantes :

- 100 m **Kids**
- Relais **Natation**
- Relais **Paddle**

En parallèle des courses, des **animations sportives gratuites** seront proposées tout au long de la journée du **dimanche 31 août 2025**.

Participez à la **4e édition** de la Toulon Swim Race, seul, en famille ou entre amis, dans l'une des plus belles rades d'Europe !

2. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

A. Les tarifs et épreuves

5 km avec et sans palmes

- Ouvert à tous à partir de 13 ans
- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs
- Départ Dimanche 31 août 2025 : 08h25 pour les palmes et 8h30 pour les sans palmes
- Briefing parcours avant le départ
- Lieu de départ : Plage de Méjean, à Toulon. Navette anse des pins, au sein des plages du Mourillon, au pied du Centre Sportif Municipal des Plages (village de l'événement). Check inscription dans le village, puis départ navette.
- Temps limite de course : 2 heures et 30 minutes
- Équipement autorisé :
    - Toutes les combinaisons sont acceptées (obligatoire en dessous de 18° et interdite au dessus de 20°)
    - Les tubas sont autorisés uniquement pour la discipline "5 km avec palmes"
    - Les masques sont autorisés

Période d'inscription	Tarif licenciés FFN	Tarif non-licenciés FFN *(+15 € licence Eau Libre)*
Jusqu'au **30 juin 2025**	25 €	**40 €** (25 € + 15 €)
À partir du **1er juillet 2025** (en ligne)	30 €	**45 €** (30 € + 15 €)
Sur place (le **31 août 2025**)	35 €	**50 €** (35 € + 15 €)

Places limitées à 200 personnes pour le 5 km avec et sans palmes.

3 km avec et sans palmes

- Ouvert à tous à partir de 13 ans
- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs
- Départ Dimanche 31 août 2025 : 11h25 pour les palmes et 11h30 pour les sans palmes
- Briefing parcours avant le départ
- Lieu de départ : Anse des pins, au sein des plages du Mourillon, au pied du Centre Sportif Municipal des Plages.
- Temps limite de course : 1 heure et 30 minutes
- Équipement autorisé :
    - Toutes les combinaisons sont acceptées (obligatoire en dessous de 18° et interdite au dessus de 20°)
    - Les tubas sont autorisés uniquement pour la discipline "3 km avec palmes"
    - Les masques sont autorisés

Période d'inscription	Tarif licenciés FFN	Tarif non-licenciés FFN *(+15 € licence Eau Libre)*
Jusqu'au **30 juin 2025**	20 €	**35 €** (20 € + 15 €)
À partir du **1er juillet 2025** (en ligne)	25 €	**40 €** (25 € + 15 €)
Sur place (le **31 août 2025**)	30 €	**45 €** (30 € + 15 €)

Places limitées à 150 personnes pour le 3 km avec et sans palmes.

1,5 km avec et sans palmes

- Ouvert à tous à partir de 11 ans
- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs
- Départ Dimanche 31 août 2025 : 11h25 pour les palmes et 11h30 pour les sans palmes
- Briefing parcours avant le départ
- Lieu de départ : Anse des pins, au sein des plages du Mourillon, au pied du Centre Sportif Municipal des Plages.
- Temps limite de course : 1 heure.
- Équipement autorisé :
    - Toutes les combinaisons sont acceptées (obligatoire en dessous de 18° et interdite au dessus de 20°)
    - Les tubas sont autorisés uniquement pour la discipline "1,5 km avec palmes"
    - Les masques sont autorisés

Période d'inscription	Tarif licenciés FFN	Tarif non-licenciés FFN *(+15 € licence Eau Libre)*
Jusqu'au **30 juin 2025**	15 €	**30 €** (15 € + 15 €)
À partir du **1er juillet 2025** (en ligne)	20 €	**35 €** (20 € + 15 €)
Sur place (le **31 août 2025**)	25 €	**40 €** (25 € + 15 €)

Places limitées à 140 personnes pour le 1,5 km avec et sans palmes.

1 km sans palmes

- Ouvert à tous à partir de 10 ans
- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs
- Départ : Dimanche 31 août 2025 à 14h00 // Briefing parcours avant le départ

- Lieu de départ : Anse des pins, au sein des plages du Mourillon, au pied du Centre Sportif Municipal des Plages.
- Temps limite de course : 45 minutes.
- Équipement autorisé :
    - Toutes les combinaisons sont acceptées (obligatoire en dessous de 18° et interdite au dessus de 20°)
    - Les masques sont autorisés

Période d'inscription	Tarif licenciés FFN	Tarif non-licenciés FFN *(+15 € licence Eau Libre)*
Jusqu'au **30 juin 2025**	12 €	**27 €** (12 € + 15 €)
À partir du **1er juillet 2025** (en ligne)	15 €	**30 €** (15 € + 15 €)
Sur place (le **31 août 2025**)	17 €	**32 €** (17 € + 15 €)

Limitée à 70 personnes.

<u>500 m sans palmes</u>

- Ouvert à tous à partir de 8 ans
- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs
- Départ : Dimanche 31 août 2025 à 14h00 // Briefing parcours avant le départ
- Lieu de départ : Anse des pins, au sein des plages du Mourillon, au pied du Centre Sportif Municipal des Plages.
- Temps limite de course : 30 minutes.
- Équipement autorisé :
    - Toutes les combinaisons sont acceptées (obligatoire en dessous de 18° et interdite au dessus de 20°)
    - Les masques sont autorisés

Période d'inscription	Tarif licenciés FFN	Tarif non-licenciés FFN *(+15 € licence Eau Libre)*
Jusqu'au **30 juin 2025**	10 €	**25 €** (10 € + 15 €)
À partir du **1er juillet 2025** (en ligne)	12 €	**27 €** (12 € + 15 €)
Sur place (le **31 août 2025**)	15 €	**30 €** (15 € + 15 €)

Limitée à 70 personnes.

<u>100 m kids/enfants</u>

- Réservée aux enfants de 8 à 12 ans
- Équipement autorisé : Aucune palme ni tuba autorisés

- Départ : Dimanche 31 août 2025 à 15h00 // Briefing parcours avant le départ
- Lieu de départ : Anse des Pins, au sein des plages du Mourillon, au pied du Centre Sportif Municipal des Plages
- Temps limite de course : 10 minutes
- Autorisation parentale obligatoire pour les enfants
- Gratuit pour les enfants

Limitée à 50 enfants.

3x200 m relais natation

- Ouvert à tous à partir de 8 ans
- Équipe de 2 à 3 personnes (si équipe de 2, 1 personne fera 2 fois le parcours)
- Équipement autorisé : Aucune palme ni tuba autorisés
- Départ : Dimanche 31 août 2025 à 15h40 // Briefing parcours avant le départ
- Lieu de départ : Anse des Pins, au sein des plages du Mourillon, au pied du Centre Sportif Municipal des Plages
- Temps limite de course : 30 minutes
- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs
- Licence FFN non obligatoire

Période d'inscription	Tarif individuel	Tarif équipe (3 personnes)
Jusqu'au **30 juin 2025**	6 €	**18 €** (6 € x 3)
À partir du **1er juillet 2025** (en ligne)	8 €	**24 €** (8 € x 3)
Sur place (le **31 août 2025**)	8 €	**24 €** (8 € x 3)

Limitée à 60 personnes, soit 20 équipes de 3 personnes.

3x500 m relais paddle

- Ouvert à tous à partir de 10 ans

- Équipement et règles spécifiques :
    - Palmes et tuba interdits
    - Leash obligatoire à la cheville pendant toute la course (non-port = disqualification)
    - Paddle fourni par l'organisation
- Départ : Dimanche 31 août 2025, à 16h30 et 17h20 selon la vague de départ
- Briefing parcours avant le départ
- Lieu de départ : Anse des Pins, au sein des plages du Mourillon, au pied du Centre Sportif Municipal des Plages
- Temps limite : 30 minutes par vague
- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

Période d'inscription	Tarif individuel	Tarif équipe (3 personnes)
Jusqu'au **30 juin 2025**	8 €	**24 €** (8 € x 3)
À partir du **1er juillet 2025** (en ligne)	10 €	**30 €** (10 € x 3)
Sur place (le **31 août 2025**)	10 €	**30 €** (10 € x 3)

Limitée à 90 personnes, soit 30 équipes de 3 personnes répartis sur 2 vagues.

B. Les équipements des compétiteurs

Chaque nageur a l'obligation de porter le bonnet fourni par l'organisation. Les équipements autorisés sont les suivants :

- Le port d'un pince-nez
- Le port de la combinaison néoprène type triathlon ou équivalent pour toutes les courses
- Le port de bouée Restube
- Le port d'un masque
- Les bouchons d'oreilles
- Montre, à condition qu'elle soit de taille raisonnable

Les équipements non-autorisés sont les suivants :

- Les plaquettes
- Les pulls boy
- Bijoux, bagues, bracelets apparents, colliers
- L'emport sous la combinaison d'un ravitaillement individuel
- Graisse ou tout autre substance analogue

Pour les personnes participant à la paddle race, les équipements sont les suivants :

- Un paddle par équipe fourni et imposé par l'organisation
- Un leash par paddle
- Une rame de paddle par équipe
- Le port du gilet de sauvetage n'est pas obligatoire, mais recommandé (aucun gilet ne sera fourni par l'organisateur)

C. Les inscriptions

Pour tous les nageurs, l'inscription et le paiement des engagements se font uniquement via le site de la manifestation, qui vous redirigera soit vers une billetterie en ligne soit sur la plateforme FFN Eau Libre pour les distances EDF Aqua Challenge et Time pulse pour le reste des distances. Lien de notre site : www.toulonswimrace.fr

Les inscriptions sont ouvertes à partir du lundi 12 mai 2025 sur le site internet. Changement des tarifs le 01 juillet 2025. Clôture des inscriptions le mercredi 27 août 2025 à 23h55.

Les inscriptions sur place sont acceptées et soumises aux mêmes conditions que les inscriptions en ligne. Le tarif des inscriptions sur place sera majoré et dans la limite des places disponibles.

Pour toutes ces épreuves, les personnes encore non-licenciées à la Fédération Française de Natation devront fournir un Certificat Médical de non-contre-indication de la pratique de la natation en compétition de moins d'un an.

La licence « Eau Libre » à 15€ est valable 12 mois. Elle assure le nageur sur l'ensemble des épreuves d'eau libre auxquelles il participe.

En outre, l'inscription à la manifestation « **Toulon Swim Race** » vaut pour décharge de responsabilité par laquelle le nageur inscrit reconnaît notamment :

- Avoir pris connaissance du règlement de la manifestation « ***Toulon Swim Race*** » auquel il s'engage à se conformer,
- Être suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit,
- Qu'en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider, s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques qu'il se sent capable d'affronter,
- Que dans tous les cas, tant pour lui-même que pour ses ayants-droits, il décharge l'ASPTT Toulon Natation et les organisateurs, de toute responsabilité pour quelques causes que ce soit, pour faire son affaire personnelle de toute assurance et de tout

recours éventuel contre tout participant ou tiers responsable d'un dommage quelconque à son endroit.

D. Respect des autres

L'ensemble des participants s'engage à respecter et à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, le comité d'organisation, les arbitres, les spectateurs et toutes les personnes engagées, avec respect et courtoisie, tout au long de la course. Tous les participants s'engagent à respecter ce présent règlement.

Tous les compétiteurs engagés sur les courses s'engagent à ne pas user d'artifices ni de tricheries pour obtenir le succès. Rester digne dans la victoire comme dans la défaite. Aider chacun par leur présence, leur expérience et leur compréhension.

Les nageurs ne doivent pas se gêner avant, pendant et après la course. Toutes obstructions, gêne, ou geste malveillant envers une personne tiers ou un coureur, constaté au départ ou pendant la course entraînera une disqualification de la course. Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels (bénévoles, organisateurs, juges et arbitres, personnel du service de sécurité). Tout manquement constaté par l'un ou l'autre des organisateurs sera immédiatement sanctionné par une disqualification et une interdiction de participer à toute prochaine épreuve.

Au sein de la zone de course, du village partenaire et des zones d'animation, l'ensemble des participants, grand public et accompagnateurs, s'engagent à respecter les intervenants et tout autre personne.

E. Assurance

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à la « Toulon Swim Race » 2025.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Dommage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, et ce, même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Assurance individuelle accident : **L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.**

F. Le droit à l'image et consentement RGPD

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leur ayant droit tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation « Toulon Swim Race » sur tout support y compris pour les projections éventuelles.

Les organisateurs et les prestataires se réservent également le droit d'utiliser l'image des participants à des fins de promotion des éditions prochaines ou tout autre manifestation.

De plus, toute personne participant à la Toulon Swim Race, une manifestation de volonté, libre, spécifique, éclairée et univoque, autorise, par son inscription à cet événement, que les données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement.

Les données seront traitées uniquement au sein de l'Omnisport ASPTT.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leur nom, prénom et adresse (toulonswimrace@gmail.com).

3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

A. Retrait des bonnets et bracelets

Le retrait des bonnets et des puces se fera le dimanche 31 août 2025 à partir de 06h30 sur le parvis du CSMP à l'Anse des Pins, au sein du village partenaire. Une pièce d'identité en cours de validité vous sera demandée.

Pour retirer votre bonnet vous devrez obligatoirement présenter les documents définis ci-dessous, si vous ne les avez pas remis lors de votre inscription :

· Votre licence en cours de validité pour la saison 2024-2025

OU

· Votre certificat médical d'aptitude au sport en compétition accompagné de la licence eau libre promotionnelle

OU

· Votre inscription à l'épreuve

+ pour les mineurs : l'autorisation parentale (exemplaire présent sur le site, rubrique « inscriptions », en bas de page)

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Chaque participant recevra :

- 1 bracelet avec une puce pour le chronométrage (sauf pour les épreuves suivantes : 100m kids, relais natation et la paddle race)
- 2 étiquettes pour la consigne (1 pour les affaires personnelles, 1 pour le coureur)
- 1 bonnet qui devra être porté du début à la fin de la course

Tous les participants se verront marqués de leur numéro de dossard avec un feutre sur le bonnet.

Afin de pouvoir participer aux différentes courses, vous devez obligatoirement être en possession lors de votre mise à l'eau du bonnet de bain et de la puce nécessaire au chronométrage. Ce bracelet doit être restitué après la course sur le site d'arrivée dans l'espace prévu à cet effet. Des bénévoles seront disposés dans la zone d'arrivée pour récupérer les puces.

Chaque puce non rendue devra être payée par le participant.

B. Chronométrage

Les épreuves suivantes de la « Toulon Swim Race » sont sous chronométrage électronique : 5 km avec et sans palmes, 3 km avec et sans palmes, 1,5 km avec et sans palmes, le 1km et le 500m. Le temps sera pris après qu'ils aient franchi l'arche d'arrivée à la condition impérative qu'ils soient toujours en possession du bracelet à puce électronique.

Un classement sera établi pour les épreuves chronométrées (EDF Aqua Challenge : 5km, 3km, 1,5km, 1km et 500m) et non chronométrées (100m kids, relais natation et relais paddle).

Lors de la perte du bracelet, la course du participant ne sera pas chronométrée et par conséquent ne fera pas partie du classement final.

C. Départ et arrivée de course

Les participants sont tenus d'être présents lors des briefings parcours dans le SAS de départ. Le chef de sécurité indiquera à cette occasion les consignes à respecter par les participants. L'éventuelle modification du parcours sera précisée lors de cette réunion. Celle-ci se déroule 15 min avant le départ de chaque épreuve. Il sera tenu aux participants de se présenter, donc 20 mn avant le départ officiel de la course. À l'issue de cette réunion, les nageurs disposent de 10 à 15 mn, temps restant, pour s'échauffer avant le départ de la course dans l'eau.

À l'appel du directeur de course, tous les nageurs se regrouperont derrière la ligne de départ, matérialisée par une ligne fictive au niveau de l'arche de départ. Le départ a lieu sur la plage, comme indiqué par le directeur de course.

Le départ se fera au commandement du Starter. Il n'y aura pas de faux départs, le non-respect des instructions du directeur de course pourra donc entraîner la disqualification. Toute obstruction ou brutalité entraînera la disqualification du nageur. Auteurs de ces faits. Toutes les autres mentions de disqualification sont citées à la partie « respect des autres ».

Les limites de temps s'appliquent comme suit, à partir de l'heure du départ :

- 5kms : 2h30
- 3kms : 1h30
- 1,5km : 1h
- 1km : 45mn
- 500m : 30mn
- 200m : 10mn
- Relais 3x200m : 30min
- Relais paddle 3x500m : 30min

Tout nageur qui dépasse ce temps maximal, ou qui au regard de la distance restante à parcourir est susceptible de le dépasser, sera arrêté. Il sera classé parmi les forfaits de l'épreuve.

Le nageur doit obligatoirement passer sous l'arche d'arrivée et doit faire reconnaître son n° de dossard par l'un des organisateurs postés derrière l'arche d'arrivée. L'ensemble des parcours seront consultables sur le site www.toulonswimrace.fr L'ensemble des parcours sont soumis à modification par le comité d'organisation.

En cas de difficulté et d'abandon volontaire, les concurrents pourront demander à être embarqués sur le bateau de sécurité le plus proche. Le directeur de course ou son adjoint pourront, s'ils jugent qu'un nageur est en danger, le faire embarquer sur un bateau de sécurité le plus proche, même contre sa volonté. Toutes les consignes données aux participants devront être respectées avant, pendant et après les épreuves.

D. Classement et remise des prix

Un classement Dames et Messieurs sera réalisé pour chaque épreuve individuelle selon les catégories indiquées. Juniors 1 (2011 – 2009) Séniors (2008 – 1985) Master (1986 et avant)

Pour les relais, un classement Dames, Messieurs et mixtes sera réalisé selon les catégories suivantes :

CATÉGORIES						
	Nombre	Hommes	Nombre	Femmes	Nombre	Mixte
5km	3	Scratch	3	Scratch		
	1	-20 ans	1	-20 ans		
	1	21-34 ans	1	21-34 ans		
	1	35 ans et +	1	35 ans et +		
5km palmes	3	Scratch	3	Scratch		
3km	3	Scratch	3	Scratch		
	1	-20 ans	1	-20 ans		
	1	21-34 ans	1	21-34 ans		
	1	35 ans et +	1	35 ans et +		
3km palmes	3	Scratch	3	Scratch		
1,5 km	3	Scratch	3	Scratch		
	1	-20 ans	1	-20 ans		
	1	21-34 ans	1	21-34 ans		
	1	35 ans et +	1	35 ans et +		
1,5 km palmes	3	Scratch	3	Scratch		
1 km	3	Scratch	3	Scratch		
500m	3	Scratch	3	Scratch		
200m kids	3	Scratch	3	Scratch		
Relais 3x200m					9	Scratch
Relais paddle					9	Scratch

Toutes les cérémonies protocolaires se tiendront au sein de la zone de course.

La cérémonie Protocolaire se tiendra sur le Village :

- 5 km : 11h00
- 3 km : 13h00
- 1,5 km : 12h30
- 1 km : 14h45
- 500m : 14h30
- 100m kids : 15h10
- Relais 3x200m : 16h10
- Relais Paddle Race : 17h50

E. Programme

Au programme : 7 épreuves de nage en eau libre et une Paddle Race en relais !

07h00 : Retrait des bonnets

08h00 : Ouverture du village partenaire

5KM
08h25 : Départ palmes 5 km
08h30 : Départ 5km
11h00 : Temps limite 5 km & remise des prix

3KM
11h25 : Départ 3 km palmes
11h30 : Départ 3 km
13h00 : Temps limite 3 km & remises des prix

1,5KM
11h25 : Départ 1,5 km palmes
11h30 : Départ 1,5 km
12h30 : Temps limite 1,5 km & remises des prix

1KM
14h00 : Départ 1 km
14h45 : Temps limite 1 km & remises des prix

500M
14h00 : Départ 500m
14h30 : Temps limite 500m & remise des prix 500m

100M KIDS
15h00 : Départ 100m kids
15h10 : Remise des prix 100m kids

RELAIS 3X200M
15h40 : Départ relais 3x200m
16h10 : Temps limite & remise des prix 3x200m

PADDLE RACE
16h50: Départ Paddle race 1
17h20: Départ paddle race 2
17h50 : Remise des prix Paddle race

Fin d'événement à 18h00 !

4. DISPOSITIONS LIÉES AU SITE

A. Protection de l'environnement

L'événement « *Toulon Swim Race* » se déroule en milieu naturel dans la mer Méditerranée, au sein de la rade de Toulon.

Les organisateurs et concurrents s'engagent ensemble à respecter cet espace et à le préserver. Aucun jet de détritus dans la mer ou sur la plage ne sera toléré.

Les concurrents ont l'interdiction d'emporter avec eux leur ravitaillement sous la combinaison pour éviter toute pertes de détritus dans la mer.

Tout concurrent qui sera observé en train de jeter dans la nature un quelconque objet où déchets sera immédiatement disqualifié et interdit de participer à toute autre épreuve sur la journée.

À l'issue de la compétition, le week-end suivant, les participants seront invités à un nettoyage des plages. Cette action sera menée et coordonnée par l'ASPTT Toulon Natation.

Les organisateurs s'engagent à limiter au maximum leur impact environnemental et à proposer des solutions éco-responsables aux participants. L'ensemble des partenaires et le comité d'organisation s'engagent à sensibiliser le grand public à la protection de l'environnement.

B. Données météorologiques

En fonction des conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

Le comité d'organisation se réserve le droit de :

- Adapter les épreuves, en modifiant notamment le tracé et les horaires de courses,
- Supprimer ou interrompre les courses si des situations imprévues (température de l'eau, état de surface, pollution, vent, orage…) indépendantes de la volonté du comité d'organisation, l'y obligent, et ce, sans indemnités compensatoires.

La décision d'annuler l'une ou l'autre des épreuves ou de modifier les parcours en fonction des conditions météorologiques peut être prise à tout moment par les organisateurs.

5. ANNULATION ET REPORT

Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à des épreuves sportives, dans le cas où la personne ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, le paiement sera conservé par l'organisateur et ne pourra donner lieu à aucun remboursement quelles que soient les raisons de l'annulation.

En cas d'annulation de l'une ou l'autre des épreuves prises dans les 10 jours précédant l'épreuve concernée, soit pour cause de météorologie ou pour toute autre raison, indépendante des pouvoirs de l'organisation, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

De même, si pour les mêmes raisons, l'une ou l'autre des épreuves devait être adaptée, décalée, ou déplacée, l'organisateur ne pourrait pas être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler toutes ou une partie des épreuves en cas d'inscriptions insuffisantes jusqu'à 21 jours avant la date limite d'inscription. Dans ce cas, le participant sera remboursé à 100%.